

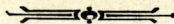
GEORGES BERRY



Député de la Première Circonscription du IX^e

GEORGES BERRY

Député de la Première Circonscription



M. Georges Berry est né, le 8 mars 1853, à Bellac (Haute-Vienne). A douze ans, il venait faire ses études à Louis-le-Grand, où il obtenait, à plusieurs reprises, des récompenses au Concours général.

Après avoir obtenu son diplôme de Docteur en droit à la Faculté de Bordeaux, en 1877, il fut envoyé, par le Gouvernement, en mission dans différents pays de l'Europe pour y étudier le paupérisme et les moyens de réprimer la mendicité. C'est à cette mission qui lui fut confiée que nous devons les études de M. Georges Berry sur la protection de l'enfance, sur le paupérisme en Allemagne, sur la répression de la mendicité en Hollande et en Belgique.

M. Georges Berry collabora, à son retour à Paris, à plusieurs revues d'économie politique et, en 1883, il était nommé conseiller municipal du quartier de la Chaussée-d'Antin, en remplacement de M. Hervé. Il s'adonna, dès le début, tout entier à son mandat. Nous lui devons la création des asiles de nuit, le service pharmaceutique de nuit, la colonie agricole de la Chalmelle où sont recueillis les déclassés de Paris qu'on remet au travail et qu'on place dans les exploitations agricoles.

Cette colonie, très critiquée lors de sa création, a rendu d'immenses services et coûte maintenant peu de chose à la ville de Paris.

M. Berry fit de plus créer les bons de logements pour les malheureux sans asile.

Pour la Chaussée-d'Antin, il obtint, le premier, le percement de la rue Mogador qui va s'achever bientôt. Il fit doter du pavage en bois les grandes artères du quartier. Grâce à lui, actuellement, peu de rues de son quartier sont sans égoût.

En 1889, il se présenta aux élections législatives et échoua, au second tour de scrutin, contre Emile Ferry, maire du IX^e arrondissement depuis 1870.

En revanche, en 1893, il passait au second tour, à 1,200 voix de majorité, contre M. Klotz, élu aujourd'hui dans la Somme.

On peut discuter la politique de Georges Berry, mais on ne peut nier qu'il ait beaucoup travaillé au Conseil et à la Chambre.

C'est beaucoup à lui que nous devons la suppression d'une partie des droits sur les boissons hygiéniques ainsi que la loi sur la protection de l'enfance. C'est à lui également que les cyclistes sont redevables de l'abaissement à 6 francs de la taxe sur les vélocipèdes.

Il a fait voter par la Chambre l'augmentation de la patente des grands magasins de spécialités, et la diminution de celle qui frappait les dispensaires de médecins.

Il avait aussi fait voter par la Chambre une médaille commémorative pour les combattants de 1870-1871, mais le Sénat annula ce vote.

En résumé, M. Georges Berry s'est un peu mêlé à toutes les discussions des lois votées par la Chambre des Députés, où viennent de le renvoyer les électeurs de la première Circonscription du Neuvième.

